



Formulaire d'adhésion Magasin détaillant

Informations générales

Raison sociale : _____

Structure juridique : _____

Numéro SIRET : _____

Adresse complète du siège social : _____

Tél : _____ Email : _____

Site internet : _____

Nom et prénom du gérant :

Tél : _____ Email : _____

Nom et prénom du référent Bio Cohérence (si différent) :

Tél : _____ Email : _____

Votre magasin

Appartenez-vous à un réseau de distribution ?

- Oui, lequel : _____
 Non

Votre magasin est-il certifié en agriculture biologique ?

- Oui
 Non

Par quel organisme certificateur ? _____

Chiffre d'affaires HT annuel du magasin (de l'année précédente) : _____

Quelles sont vos motivations pour adhérer à l'association et pourquoi souhaitez-vous distribuer les produits Bio Cohérence ?

Bio Cohérence

22 avenue des Peupliers
31320 Castanet-Tolosan

Tél. 05 34 31 66 41

www.biocoherence.fr



- J'accepte que le nom de mon magasin apparaisse sur le site internet www.biocoherence.fr.
- J'accepte que mes coordonnées soient transmises à d'autres professionnels adhérents de Bio Cohérence.

Merci de rayer les mentions pour lesquelles vous ne donnez pas votre accord.

En signant ce formulaire, je certifie que les informations transmises sont exactes et je certifie :

- avoir pris connaissance et accepter les statuts et le règlement intérieur de Bio Cohérence
- avoir pris connaissance de la charte de Bio Cohérence et m'engager à la respecter et la soutenir en tant que magasin
- avoir pris connaissance du formulaire d'engagement pour les magasins détaillants et m'engager à respecter l'ensemble des points qui y sont détaillés.

Nom, Prénom	Date et Signature *

Documents à joindre à votre formulaire d'adhésion :

- ✓ Le règlement de votre adhésion annuelle à l'association Bio Cohérence (IBAN : FR76 1027 8022 1200 0204 5780 111 - BIC : CMCIFR2A)
- ✓ Le certificat bio délivré par votre organisme certificateur en cours de validité

L'ensemble est à adresser par courrier à : **Bio Cohérence**
22 avenue des Peupliers
31320 Castanet-Tolosan

ou par mail à : contact@biocoherence.fr

Montant de l'adhésion :

Chiffre d'affaires HT	Tarif d'adhésion HT	Tarif d'adhésion TTC A payer
Inférieur à 500 000 euros	170 €	204 €
Compris entre 500 K€ et 1 million d'euros	250 €	300 €
Compris entre 1 et 2 millions d'euros	300 €	360 €
Compris entre 2 et 3 millions d'euros	350 €	420 €
Supérieur à 3 millions d'euros	450 €	540 €

Pour les **multi-magasins**, l'adhésion est de 250 € HT (**300 € TTC**) par magasin.

* Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique interne et sont destinées à la gestion des adhésions et de la facturation de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à Bio Cohérence par courrier ou par email contact@biocoherence.fr.

Bio Cohérence

22 avenue des Peupliers
31320 Castanet-Tolosan

Tél. 05 34 31 66 41
www.biocoherence.fr



Coordonnées des points de vente des multi-magasins :

Raison sociale : _____

Nom et prénom du référent magasin : _____

Adresse : _____

Tél : _____

Email : _____

Raison sociale : _____

Nom et prénom du référent magasin : _____

Adresse : _____

Tél : _____

Email : _____

Raison sociale : _____

Nom et prénom du référent magasin : _____

Adresse : _____

Tél : _____

Email : _____

Raison sociale : _____

Nom et prénom du référent magasin : _____

Adresse : _____

Tél : _____

Email : _____

Raison sociale : _____

Nom et prénom du référent magasin : _____

Adresse : _____

Tél : _____

Email : _____

Raison sociale : _____

Nom et prénom du référent magasin : _____

Adresse : _____

Tél : _____

Email : _____

Bio Cohérence

22 avenue des Peupliers
31320 Castanet-Tolosan

Tél. 05 34 31 66 41

www.biocoherence.fr



Formulaire d'engagement Bio Cohérence – Magasin Biocoop

Ce formulaire détaille les engagements réciproques de Bio Cohérence et du magasin Biocoop adhérent.

Les engagements du magasin

En demandant l'adhésion et la labellisation Bio Cohérence, le magasin Biocoop s'engage à :

- ✓ Respecter et soutenir la charte de Bio Cohérence et les fondamentaux de la bio qui y sont inscrits
- ✓ Respecter les règles d'usage du label et du logo qui en permettent la reconnaissance et à se mettre directement en relation avec l'association en cas de doute
- ✓ Transmettre annuellement à l'association son certificat bio en cours de validité et tout document en cours de validité attestant de sa certification par Biocoop dès l'émission de ce dernier, afin de recevoir l'attestation de conformité Bio Cohérence
- ✓ Respecter toute décision prise par le comité de marque, sans préjudice des dispositions prévues au recours [*statuts de Bio Cohérence, article 9-B*]
- ✓ Privilégier les produits Bio Cohérence dans ses approvisionnements, pour des produits équivalents en qualité, en distance et en conditions de mise en marché (prix, volume, largeur de gamme)
- ✓ Favoriser, dans la mesure du possible, la contractualisation avec les producteurs dans le cadre de ses relations commerciales
- ✓ Acheter et revendre les produits aux prix les plus équitables possibles, ces derniers devant permettre la rentabilité et la pérennité de l'activité économique de chaque partenaire, en particulier des producteurs
- ✓ Limiter l'échelle des salaires au sein du magasin à un rapport maximal de 1 à 5
- ✓ Informer les consommateurs sur Bio Cohérence en assurant une communication effective sur la démarche et les produits¹
- ✓ Sensibiliser ses employés à la démarche de Bio Cohérence
- ✓ Régler annuellement le montant des frais d'adhésion définis par l'assemblée générale de Bio Cohérence

¹ Par exemple : affichage de l'attestation de conformité Bio Cohérence du magasin ou de la vitrophanie « Magasin engagé Bio Cohérence », mise en avant des produits labellisés au sein des rayons (stop-rayon, etc.), affichage des visuels de Bio Cohérence ou mise à disposition de brochures, diffusion des vidéos de présentation de Bio Cohérence ou de diaporamas, organisation d'animations autour des produits Bio Cohérence, etc.

Bio Cohérence

22 avenue des Peupliers
31320 Castanet-Tolosan

Tél. 05 34 31 66 41

www.biocoherence.fr



Les engagements de Bio Cohérence

Bio Cohérence s'engage vis-à-vis de chaque adhérent magasin à :

- ✓ Le tenir informé de toute évolution du cahier des charges et de la charte
- ✓ Lui transmettre dans un délai raisonnable son attestation de conformité Bio Cohérence suite à la réception de son attestation Biocoop et de son certificat bio en cours de validité
- ✓ Recevoir et traiter toute réclamation concernant la situation de son dossier
- ✓ Garantir la confidentialité des données qu'elle reçoit et qui lui sont transmises par ses adhérents
- ✓ Développer, protéger et promouvoir le label Bio Cohérence
- ✓ Garantir et entretenir la crédibilité du label
- ✓ Informer de l'intérêt d'une agriculture biologique socialement, environnementalement et économiquement cohérente
- ✓ Défendre les intérêts du label et des membres de l'association

Bio Cohérence

22 avenue des Peupliers
31320 Castanet-Tolosan

Tél. 05 34 31 66 41

www.biocoherence.fr